

Proposition du Secrétariat de l'AGECVM Renouvellement de l'Entente A22-H23

Voici quelques pistes/points importants à inclure et/ou renégocier que le secrétariat pense qu'il serait pertinent de travailler selon la compréhension de la situation actuelle:

- **Exode :**
 - Nouvelle entente sur le ménage (non-respect de la section 5 de l'Entente AG-CVM et situation problématique au niveau de l'hygiène);
 - Clarifier les réservations événementielles et les responsabilités de chaque partie;

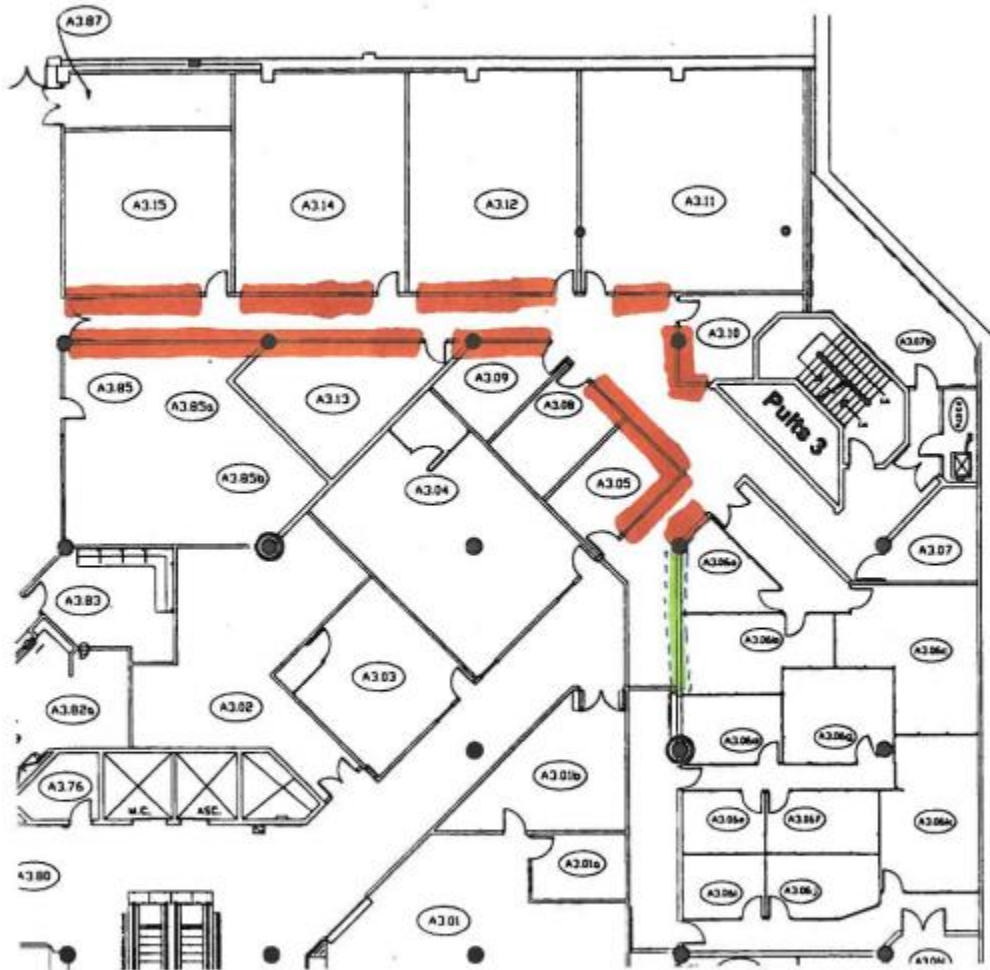
- **Entente sur les murs d'expression :**
 - Réexaminer la version actuelle de l'entente ainsi que les plans prévus à ce propos (voir le document en question)
 - Clarifier les droits de l'association d'expression artistique sur ses murs

- **Sécurité :**
 - Clarifier les responsabilités de chacun selon la situation d'urgences qui a lieu
 - S'assurer que l'association reçoivent bien tous les rapports d'incidents qui la concernent
 - S'assurer que le cegep ainsi que l'AGE s'accordent sur la démarche à suivre ainsi que les parties qui prennent les décisions selon le type d'incident de sécurité (incident physique, assurances, vols dans les locaux, accès non autorisés e.t.c)
 - S'assurer qu'un suivi se fasse lors des situations de sécurité


Documents pour vos réflexions :

- [Comparaison entre le projet de 2014 et l'entente de 1999 \(porter une attention à l'article 5.3\)](#)
- [Entente A19-H20](#)

Plan de 2014 sur les murs d'expressions :



 Zone pour les murs d'expression

 Zone pour la position d'une oeuvre artistique